



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de la réglementation,
des associations et des élections

Affaire suivie par Lydie DUCHEMIN
Tél : 02 31 30 63 09
Fax : 02 31 30 62 19
Mél : lydie.duchemin@calvados.gouv.fr

ARRETE N° DCL-BRAE-19-021
modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n° DLPR-B1-15-105 du 2 avril 2015
fixant la liste de la commune la plus peuplée de chaque canton du Calvados
dans le cadre de la mise en place du Référendum d'Initiative Partagée

Le Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

Vu l'arrêté préfectoral DLPR-B1-15-105 du 2 avril 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRETE

Article 1 : Pour le recueil des soutiens des électeurs aux propositions de loi présentées en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans la commune la plus peuplée de chaque canton du Calvados.

L'annexe de l'arrêté préfectoral du 2 avril 2015 est abrogée et remplacée par celle jointe au présent arrêté, établie sur la base du recensement de la population légale des communes du Calvados, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 (date de référence statistique au 1^{er} janvier 2016).

Article 2 : le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Caen, le 28 MAI 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Stéphane GUYON

REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE

Liste de la commune la plus peuplée de chaque canton du Calvados

Annexe à l'arrêté préfectoral DCL-BRAE-19-021

CODE COMMUNE	Canton	Commune
27	Aunay-sur-Odon	Monts d'Aunay (les)
47	Bayeux	Bayeux
98	Bretteville-l'Orgueilleuse	Thue et Mue
225	Cabourg	Dives-sur-Mer
118	Caen 1 à 5	Caen
61	Condé-sur-Noireau	Soulevre-en-Bocage
228	Courseulles-sur-mer	Douvres-la-Délivrande
623	Évrecy	Saint-Martin-de-Fontenay
258	Falaise	Falaise
327	Hérouville-Saint-Clair	Hérouville-Saint-Clair
333	Honfleur - Deauville	Honfleur
341	Iffs	Iffs
366	Lisieux	Lisieux
654	Livarot	Saint-Pierre-en-Auge
431	Mézidon-Canon	Mézidon-Vallée-d'Auge
488	Ouistreham	Ouistreham
514	Pont-l'Évêque	Pont-l'Évêque
689	Thury-Harcourt	Hom (le)
342	Trévières	Isigny-sur-Mer
712	Troarn	Saline
762	Vire	Vire-Normandie